

Légionellose

Appel à la vigilance

Le 20 juillet 2017

Destinataires :

- Directeur des services professionnels
- Directeurs adjoints des services professionnels
- Médecins intensivistes, internistes, pneumologues et urgentologues
- Coordonnateurs infirmiers des salles d'urgence
- Microbiologistes-infectiologues
- Médecins en cliniques privées ou GMF
- Médecins responsables en GMF

Objet : Appel à la vigilance : cas de légionellose à Trois-Rivières

État de situation

Trois cas de légionellose ont été déclarés entre les 17 et 19 juillet 2017 chez des personnes domiciliées à Trois-Rivières. Un autre cas est survenu début juillet à Shawinigan. Une enquête de santé publique est en cours pour tenter de vérifier s'il y a une source commune; l'acquisition se fait par inhalation d'aérosols d'eau contaminée provenant par exemple de tours de refroidissement, de chauffe-eau, spas, etc. Nous faisons appel à votre vigilance afin d'identifier d'autres cas potentiels de pneumonie sévère acquise en communauté.

Recommandations aux cliniciens :

Si vous suspectez une légionellose pour tout cas de pneumonie modérée à sévère **ET** ayant une présence dans la région de Trois-Rivières pendant la période d'incubation (10 jours avant le début des symptômes) :

- Demander une recherche d'antigène urinaire pour *Legionella* dans les urines.
- Faire prélever un spécimen respiratoire (expectorations ou sécrétions bronchiques) pour procéder aux cultures usuelles + recherche de *Legionella* (culture/PCR au LSPQ).
- Déclarer rapidement tout cas suspect de légionellose à la Direction de santé publique en communiquant avec le secrétariat des maladies à déclaration obligatoire (MADO) durant les heures ouvrables au 819-693-3943 ou en communiquant avec la téléphoniste du CHAUR au 819-697-3333 faire le « 0 » et demander le médecin de garde en maladies infectieuses les soirs et les fins de semaine.

La maladie

- Pneumonie souvent modérée à sévère
- Il n'y a pas de transmission de personne à personne.
- La période d'incubation est habituellement de 2 à 10 jours, mais peut atteindre 14 jours chez les immunosupprimés.
- La maladie du légionnaire cause une mortalité de 15 à 20 % si elle n'est pas reconnue et traitée rapidement. Sa létalité dépend des conditions sous-jacentes du patient.
- Les facteurs de risques sont : les hommes âgés de plus de 50 ans, le tabagisme, la consommation importante d'alcool, les maladies chroniques et l'immunosuppression.

Équipe maladies infectieuses

Direction de santé publique et responsabilité populationnelle